

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS
SÉANCE DU 2 JUILLET 2013 À 18 HEURES 30

N° 3 - 127 / 2013: POLITIQUE DE LA VILLE - AVANCE REMBOURSABLE CONSENTIE A
 L'ASSOCIATION INTER PLIE

L'An Deux Mille Treize, le 2 juillet 2013

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni en mairie d'Albi le mardi 2 juillet 2013 à 18 heures 30 en séance publique, sur convocation de monsieur Philippe BONNECARRÈRE, président de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : monsieur Philippe BONNECARRÈRE

Secrétaire : monsieur Claude JULIEN

Membres présents :

Membres titulaires : Mesdames, Messieurs, Philippe BONNECARRÈRE, Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Jean-Michel BOUAT, Patrick GARNIER, Geneviève PARMENTIER, Michèle BARRAU-SARTRES, Louis BARRET, Stephen JACKSON, Michel FOURNIALS, Pierre DOAT, Paul JUAREZ, Sarah LAURENS, Thierry GINESTET, Robert GAUTHIER, Jean-Claude De LAPANOUSE, Dominique SANCHEZ, Christlan CHAMAYOU, William NION, Claude JULIEN, Claude COSTES, Anne-Marie ROSE, Thierry DUFOUR, Jacques LASSERRE, Maryse BERTRAND, Viviane COMBES, Serge NEAU, Jean-Philippe ROQUES.

Membres suppléants votants : Mesdames, Messieurs, Gisèle DEDIEU, Françoise LARROQUE, Daniel GAUDEFROY, Jean ESQUERRE, Noël RAMON,

Membres suppléants présents non votants : Madame, Messieurs, Marie-Claude DURAND, Alain LONG, Jean MAURIÈS.

Membres excusés :

Membres titulaires : Mesdames, Messieurs, Christine DEVOISINS, Olivier BRAULT, Monique HUBERT, Marie-Pierre GRANIER, Naïma MARENGO, Dominique BILLET, Thierry ASTOULS, Gérard POUJADE, Bruno LADOUCKETTE, Philippe HEIM, Michel TRÉBOSC, Robert BOUDES, Michel DELPOUX.

Membres suppléants : Mesdames, Messieurs, Michel FRANQUES, Christelle GUILLAUMOT, Laurence PUJOL, Pierre-Yves LAMBOLEZ, Frédéric ESQUEVIN, Marie-Louise AT, Bernard GILABERT, Marie-France DE TRUCHIS, Claude DEUTSCHMEYER, Michel ALBARÈDE, Françoise LESCURE, Jean-Marie COUDERC, Gérard FABRE, Pascal LAMESLE, Jean-Michel DOUREL, Alain GRIMAL, Michel ANDRAL, Robert PAGGI, Francine ALARY, Max CHAIZE, Jean-Charles BALARDY, Thierry MALLÉ, Anne ROUMÉGAS-PORCHE, Benoît DÉLÉRIS, Jean-Charles BORGOMANO, Monique MILHAU, David KOWALCZYK, Blandine THUEL, Marc DE GUALY, Dominique BALOUP, Ellane CARLES, Emmanuelle VIEILLEDENT.

Présents (titulaires, suppléants votants et suppléants non votants) : 35

Votants (titulaires, suppléants votants) : 32

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 2 JUILLET 2013**N° 3 - 127 / 2013: POLITIQUE DE LA VILLE - AVANCE REMBOURSABLE
CONSENTIE A L'ASSOCIATION INTER PLIE**

Pilote : Politique de la ville

Autre service concerné : Finances et Budget

Madame Maryse BERTRAND, rapporteur,

L'activité de l'association Inter PLIE génère d'importants besoins en trésorerie, issus du décalage résiduel entre les avances versées aux opérateurs et les financements FSE qui s'échelonnent ensuite sur plus de 2 ans.

Afin de réduire les frais financiers résultant de la souscription de contrat de type « ligne de trésorerie », il a été décidé d'instituer un dispositif d'avance remboursable permettant à l'association de faire face dans les mêmes conditions à ses obligations, au terme du contrat en cours avec la banque populaire occitane pour lequel la garantie de l'agglomération a été exceptionnellement prolongée jusqu'au remboursement du solde débiteur de l'association.

Dans ce contexte et pour faciliter les mouvements de trésorerie, il est proposé de ne pas renouveler auprès de la Banque Populaire Occitane la ligne de trésorerie pour 2013 et d'accorder à l'association Inter PLIE une avance remboursable d'un montant maximum de 175 000 €.

En effet, il faut considérer que l'activité de l'association Inter PLIE ne génère en elle-même aucun déficit structurel et que ses besoins en matière de trésorerie sont issues du décalage résiduel entre les avances versées aux opérateurs du territoire albigeois dans le but de leur permettre d'engager leurs missions et les financements FSE qui s'ensuivent (étalés sur les 2 années suivantes), le mécanisme d'avance remboursable est parfaitement adapté à la situation :

- Il permet le financement des avances aux rythmes prévus par les conventions en vigueur
- Il prévoit le remboursement à la collectivité des avances consenties dès lors que les versements FSE sont perçus par l'association.

Compte tenu des conditions très défavorables proposées actuellement par les organismes bancaires en matière de ligne de trésorerie et des faibles conséquences de cette opération sur la trésorerie de la communauté d'agglomération, qui compte tenu du volume de ses flux de trésorerie mensuels doit en toutes circonstances prévoir un niveau de trésorerie supérieur à cette somme, il est donc proposé de mettre en œuvre un système de versement et de remboursement dans des limites permettant de maintenir la trésorerie d'Inter PLIE à niveau constant, à la fois suffisante pour assurer le versement des subventions aux opérateurs et pour rembourser l'agglomération en cas de perception des fonds FSE.

Un suivi régulier sera proposé afin de vérifier les niveaux d'avances consenties et la régularité des remboursements, afin de veiller notamment à ce que cette avance ne soit pas perçue comme une mode de subventionnement détourné.

Toujours dans un souci de maîtriser la trésorerie, il est proposé de plafonner le pourcentage sur la base de critères objectifs. Les charges fixes mensuelles, telles que la masse salariale et les fournitures nécessaires à la réalisation du chantier, impactent le plus la trésorerie des opérateurs. Par ailleurs, la nature de la structure peut aussi être un facteur de fragilité. Afin de ne pas mettre en danger les opérateurs, les pourcentages sont fixés en tenant compte des critères suivants :

- Le statut de l'opérateur ;
- Le nombre de postes ouverts sur l'action dont bénéficiaires PLIE à rémunérer ;
- L'importance des fournitures du chantier ;
- Les cofinancements cumulés du bloc Etat et collectivités ;

Dans ce cadre, il est proposé :

- CFPPA de Fonlabour, établissement public local, chantier de maraîchage pour 5 postes PLIE : avance de 25%.
- VERSO, association, un chantier unique petit patrimoine bâti de 7 postes PLIE, les fournitures (échafaudages, sécurité...) sont à la charge des communes : une avance de 25%.
- EMMAUS INSERT, association, un chantier réemploi de D3E et magasin de vente, 11 postes PLIE : avance 30%.
- Régie Inter quartiers d'Albi, association, plusieurs activités dont un chantier environnement de 8 postes PLIE, location véhicules, matériels et consommables à la charge de l'opérateur : une avance de 30%.

Je vous demande :

D'apporter la garantie de la communauté d'agglomération au contrat en cours jusqu'à son échéance, c'est-à-dire jusqu'au remboursement définitif du solde négatif

D'approuver le non renouvellement auprès de la Banque Populaire Occitane de la ligne de trésorerie pour 2013 et d'accorder à Inter PLIE une avance remboursable d'un montant de 175 000 € maximum, et qui sera remboursé au gré des versements FSE consenties à l'association au terme des contrôles sur les exercices antérieurs.

D'approuver le plafonnement des pourcentages d'avance aux opérateurs sur le programme 2013 soit :

- CFPPA, une avance de 25%.
- VERSO, une avance de 25%.
- EMMAUS INSERT, une avance de 30%.
- Régie Inter quartiers d'Albi, une avance de 30%.

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis de la commission cadre de vie solidarité du 05 juin 2013

VU l'avis du bureau communautaire du 14 mai 2013

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

APPORTE la garantie de la communauté d'agglomération au contrat en cours de ligne de trésorerie souscrit par l'association Inter Plie, jusqu'à son échéance, c'est-à-dire jusqu'au remboursement définitif du solde négatif.

APPROUVE le non renouvellement auprès de la Banque Populaire Occitane de la ligne de trésorerie pour 2013

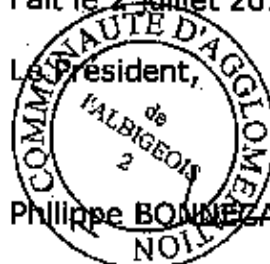
APPROUVE la mise en œuvre d'une avance remboursable d'un montant de 175 000 € maximum, qui sera remboursé par l'association au gré des versements FSE consenties à l'association au terme des contrôles sur les exercices antérieurs.

APPROUVE le plafonnement des pourcentages d'avance aux opérateurs sur le programme 2013 soit :

- CFPPA, une avance de 25%.
- VERSO, une avance de 25%.
- EMMAUS INSERT, une avance de 30%.
- Régie Inter quartiers d'Albi, une avance de 30%.

Pour extrait conforme,
Fait le 2 juillet 2013,

Le Président,



Philippe BONNEZARRÈRE
NOIR

